

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil d'administration
Séance du 25 novembre 2025****Délibération n° 2025-11-46****Objet : Crédit de poste contrat de projet****Président du CCAS :**

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Président de séance :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Présent-e-s :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Antoine PELCE, Madame Maryse ARTHAUD, Madame Virginie DEMARS, Madame Agathe FORT, Madame Muriel BETEND, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT, Monsieur Frédéric GEAI, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu GARABEDIAN,

Monsieur Mamadou DISSA donne pouvoir à Madame Muriel BETEND

Excusé-e-s :Madame Laure GUYONVARH, Madame Melouka HADJ- MIMOUN,
Madame Marie-Gabrielle LEGEAY, Monsieur Philippe IMBERT

Mesdames, Messieurs,

L'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale offre aux collectivités la possibilité de recruter des agent.es sur des emplois non permanents par contrats de projet.

Ainsi, afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée, la collectivité peut recruter un.e agent.e par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans. Il concerne toutes les catégories hiérarchiques A, B et C.

Compte tenu des besoins identifiés pour la conduite ou la poursuite de projets portés par le CCAS (en lien éventuel avec la Ville), je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir approuver la création du contrat de projet détaillée ci-après, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Directio n	Emploi/ niveau hiérarchique	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée du contrat	Temps de travail
DGAVS	Attaché Catégorie A	Chargé.e de projet d'hébergements et de lutte contre sans abrisme	Conçoit et met en œuvre des solutions d'hébergements innovantes et partenariales	2,5 ans	Temps complet

Les candidat.es devront justifier d'une expérience professionnelle dans la conduite de projets dans le domaine social. La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré

Pour copie conforme à l'original

Villeurbanne, le 26 novembre 2025

Le Président

Cédric Van Styvendaal


